



DEMANDE DE PRIME A L'ACHAT D'UN DETECTEUR DE FUMEE ET/OU DE MONOXYDE DE CARBONE

Une fois complété, ce document est à transmettre à :
Commune de Berchem-Sainte-Agathe / Département des affaires financières
Avenue du Roi Albert, 33 - 1082 Berchem-Sainte-Agathe
www.berchem.brussels – info@berchem.brussels

CONDITIONS D'OCTROI :

- Être une personne physique domiciliée à Berchem-Sainte-Agathe et être majeur.
- La demande doit être faite endéans les 4 mois pour tout achat effectué entre le 01/09/2023 et le 31/12/2024 la date de la facture/ticket faisant foi.
- A cette demande il faut joindre une copie de la facture détaillée ou du ticket de caisse
- La prime sera octroyée sous forme de chèques commerces valables dans les commerces berchemois participants.

Je soussigné,

Nom*		Prénom*	
Adresse			
Tel / GSM		Mail*	

*Obligatoire en lettres majuscules

Montant de la prime demandé *:

	EUR (Chiffres)		Euros (Lettres)
--	-------------------	--	--------------------

*Le montant de la prime correspond à 50% du prix d'achat avec un maximum de € 10,00 par appareil et €50,00 par demandeur et par an. Ce montant peut être doublé pour une personne porteuse d'un handicap (déficience auditive ou visuelle) et que le détecteur a été conçu spécialement pour les personnes sourdes ou malentendantes ou que le détecteur est à technologie vocale pour les personnes aveugles ou malvoyantes.

Réservé à l'administration	
Article budgétaire	
..... / -	
Remarque	

Date	
Signature du demandeur	

COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE / GEMEENTE SINT-AGATHA-BERCHEM

AVENUE DU ROI ALBERT, 33 – 1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE / KONING ALBERTLAAN 33 – 1082 SINT-AGATHA-BERCHEM

BCE/KBO 0207.541.594 – TEL. : 02 464 04 11 – INFO@BERCHEM.BRUSSELS